

DEPARTEMENT DE L'AIN
Arrondissement de BOURG
Canton d'ATTIGNAT

2020/041/nat 1.7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTCET

L'an deux mil vingt et le douze novembre, le Conseil Municipal de Montcet, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Franck TARPIN, Maire, à 19H, à la Salle Communale, en session ordinaire à huis clos.

Convocation du 04 novembre 2020.

Présents : MM. TARPIN – DURAND – MAITRE – MEURENAND – MOISSON – PACCOUD – NAULET
- Mmes BARRE LOPES – BOUCHET – DAMIDAUX.

Excusés : B. BERTHENET donne pouvoir à P. BOUCHET - G. PERRAUD donne pouvoir à F.TARPIN - F. GIORIA donne pouvoir à S. NAULET - G. PASQUET donne pouvoir à L. PACCOUD - C. LEBLANC donne pouvoir à F. MOISSON.

A été élu secrétaire : Mme DAMIDAUX Dominique.

Convention d'adhésion au service paies du Centre de Gestion de l'Ain

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain propose une prestation Paies Informatisées.

L'objectif de cette mission facultative est d'aider les collectivités dans les différents travaux liés à la confection des paies (rémunérations ou indemnités) par la mise en commun de moyens techniques.

Cette mission facultative présente de nombreux avantages : suivi de la réglementation en vigueur et application des nouveaux textes dès leur parution, confection des salaires et des états nécessaires, réalisation des déclarations annuelles des salaires, simulations de salaire, éditions diverses.

Eu égard à l'importance et à la complexité des questions touchant aux rémunérations, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de solliciter le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain pour cette prestation et d'autoriser à cette fin M. le Maire à conclure la convention correspondante. Le détail des prestations réalisées est joint à ladite convention.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
et à la majorité de ses membres présents ou représentés,**

DECIDE

- de demander le bénéfice de la prestation de paies informatisées proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain
- d'autoriser M. le Maire à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain annexée à la présente délibération,
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire, F. TARPIN.



FT